

CR du CA du 18 juin 2010 (14h – Salle des Thèses)

Ordre du jour:

- informations du Président,
- délibérations sur le contrat quadriennal 2010-2013
- délibération sur la nouvelle charte informatique
- délibération sur les mesures examinées par le CEVU du 21 mai

Informations du Président

Immobilisation premier étage de la BU pour mise en sécurité (crédit région + CPER). Localiser les services sur un seul endroit dans les bâtiments de l'université pour perturber le moins possible le fonctionnement. Pas d'alternative possible sinon la commission de sécurité ne donnait pas le droit d'ouverture du bâtiment (remplacement dalle plafond et sol + électricité + peintures ignifugées). Travaux à partir de février 2011, ce qui laisse 6 mois pour réorganiser le fonctionnement.

Commentaire sur visite de la Ministre et déclarations faites dans la presse. C'est la responsabilité des universités de décider de faire ou pas une université régionale, trouve que la ministre n'avait pas à intervenir sur ce point. Aurait-elle pu nous faire part en huis-clos de sa position. Il y a eu un échange bref en fin de réunion en début de semaine, son seul propos est de bien réfléchir avant d'aller vers une fusion. Pas une vision correcte d'universités assumant leur choix de façon autonome. Pas question de ne pas avoir le débat autour de l'université publique et structures de coopérations de type PRES, avec le calendrier indiqué. Pas question de ne pas avoir ce débat.

MJ Aymé: Ministre avait demandé que des accords soient bien pris avec le monde de l'entreprise ?
P. Rollet: partenariats déjà très nombreux, en recherche et en formation. Nous ne vivons pas en vase clos. Formations par alternance, apprentissage ...

NP: méprise les personnels et étudiants, aucun représentant et avant la réunion le ministre annonce des décisions qui relèvent des CA (dévolution patrimoine immobilier, gestion fonds grand emprunt). Concurrence, mais si l'Etat décide de tout.

PL: phénomène qui s'est généralisé ce dernier mois. Le ministère a changé d'avis (qui était de donner des pouvoirs à des universités regroupées régionalement), mais avec le résultat des élections régionales ... créerait un contre-pouvoir assez fort. Passer par des PRES pour envoyer des décisions sans qu'il y ait de décision démocratique. Mettre en place des actions de concertations régionales.

PR: accompagnement insertion professionnel dans le cadre de l'opération "phénix". Ministre a souhaité rencontrer les 3 présidents d'université. Par contre, c'est l'expression sur des stratégies d'université, qui peut casser des dynamiques de réflexion et de discussion. Ne souhaite pas que cette dynamique se casse à cause d'interventions de ce type. Craint que cela soit le cas. Alors qu'il me semble que cela soit important que l'on construise cette université régionale. On peut ne pas partager ce sentiment, mais que l'on puisse en débattre.

Approbation PV du 21 mai 2010

Vote: Pour: 22 , Contre: 0 , Abstention: 0.

Délibération sur le contrat quadriennal 2010-2013

PR: discussion avec DGSIP (M. Hetzel) pour établir un contrat avec l'établissement. Contrat qui conduit à un texte synthétique, reprend pour l'essentiel des thèmes et formulations du projet d'établissement. Modèle SYMPA remplace ce qui relevait de la DGF (infrastructure et formation) et

a remplacé ce qui était négocié au titre du contrat quadriennal. Tout est remplacé par SYMPA maintenant. Avant: 12,5mE/an (2006/2009), les 1.25mE ne remplacent pas cette somme, mais viennent s'ajouter à l'enveloppe de SYMPA. Nos crédits sont en progression de 10%. La dernière fois elle était de 12.8% et avec progression subsentielle sur la recherche. Tout cela est difficilement comparable. Modèle SYMPA a conduit à une augmentation des ressources, mais avec un transfert de charge. Depuis 2008 nos marges de manoeuvre ont été améliorées, mais correspondent à un effort de rattrapage (cf. comparaison avec établissements étrangers).

Un point qui n'est pas dans le projet d'établissement, qui concerne l'université régionale bien distincte du PRES

JR: annexe financière, ce n'est pas très clair ... ?

PR: complément de SYMPA. Négociation en tête à tête avec M. Hetzel. Insisté sur l'importance de l'accompagnement, du renouvellement du matériel pédagogique, salle de TP, (1.4m sur 3 ans), une partie sera consacrée à cela. Réaménagement de salles occupées par certaines équipes de recherche.

JR: liste des structures de recherche, il manque l'UMS Icare ?

IS: structure purement CNRS, figurera dans le contrat avec le CNRS.

YN: dans le préambule on retrouve la notion de mutualisation. Est-ce que vous pourriez en dire un peu plus ? Est-ce qu'il faut envisager la création d'un CRI commun aux 6 universités ?

PR: si on regarde les indicateurs spécifiques communs, sont plus qualitatifs que quantitatifs.

Dépendra de ce que l'on fera au niveau des 6 universités. Défend l'idée d'une université publique régionale. Il est possible qu'on en reste à des coordinations et que la notion d'université n'ait pas de signification, va se décider dans les mois qui viennent. On regardera les modalités d'organisation et de gouvernance. Vraie réflexion à porter sur l'organisation de l'ESR dans la région.

NP: point 1.2 page 5 sur effectifs qui baissent "en sciences et SHS", en SHS ?! "rigueur en financement des thèses ?

PR: c'est en dehors année en cours où il y a eu un rebond. Durée des thèses est un peu long en SHS.

NP: sur université nord de France, nulle part il est marqué publique !

PR: deux démarches parallèles: le PRES de coopération et réflexion sur une université publique des 6 universités actuelles.

YS: rappel: je n'ai encore jamais vu Segheraert et Dupas formellement en CA, ce n'est pas faute d'avoir une motion explicite votée à l'unanimité à Lille 1 et 3 (dont j'attends toujours la diffusion à Lille 1). Remarque sur la méthode: projet d'établissement avec contribution en juillet. Pas d'université régionale. Aujourd'hui, on nous présente un contrat qui implique fortement cette idée d'université régionale ... une consultation est lancée ici à Lille 1, on peut toujours discuter, mais les engagements sont déjà pris. Il y aurait du y avoir un avis demandé au CA pour inclusion dans le contrat, ce qui n'a pas été le cas.

Que signifie tenir informé le ministère "du résultat des délibérations du CA", il y a un vote sur ce contrat ?

PR: politiquement on a intérêt à mettre que l'on veut une université, ne pense pas que c'est contraignant, c'est un projet.

JD: texte présenté et on doit faire un vote, globalement sans modification. Doit être sûr de ce qu'il y a dedans. On ne peut pas préjuger de ce donnera cette discussion.

RL: sur indicateurs. Horaire ouverture du SCD. Ouvrons pas exemple la nuit. Indicateur pas pertinent. "Excellence", sur un système multi-critères, ne veut pas dire grand chose, préfère le terme de qualité. C'est quoi l'intérêt de la fusion ? On voit les inconvénients (structure démocratique de fonctionnement), mais l'intérêt ? Visibilité ? Dans Shangaï, principalement de petites entités qui

sont bien classées ... c'est quoi l'intérêt réel ? Service public, nous le sommes déjà ?

PR: est-ce que cela apporte un plus ? Pense que l'on aurait tout intérêt d'avoir des L avec les meilleurs pratiques en terme d'accompagnement, avec la même cohérence sur les différents sites. Une université qui parlera d'une seule voix dans ses négociations avec l'Etat, la région, les collectivités, faciliterait les choses.

CV: rédaction indicateurs communs c'est faite ou ?

PR: Cela exprime la volonté des 6 présidents dans le cadre de l'université régionale.

BD: quel est le poids respectif de chacun des priorités mises dans le projet.

Vote: Pour: 22, Contre: 1, Abstention: 2.

JR: CGT Lille 1 a tenu son congrès hier et notre position c'est de défendre les intérêts des étudiants et pas tellement de gérer le mastodonte que le ministère veut ou pas imposer. Contrat a pas spécialement de grand danger. Demande à ce que l'on prenne une motion dénonçant les propos de la Ministre.

NP: parole de la ministre sont celle de la tutelle. Comme c'est elle qui détermine les règles ce n'est pas la même chose que lorsque ce sont d'autres intervenants (politiques locaux, économique, universitaire).

MJA: ex d'intelligence collective, contrat partenariat tangibles et concrets avec le monde économique. Le MEDEF a réagi immédiatement en disant que les entreprises doivent s'ouvrir pour ne pas mettre le projet en péril.

JD: c'est aux universitaires de réfléchir. Présentation en concomitance avec le grand emprunt. On doit avoir cette démarche indépendamment du grand emprunt.

PR: un de mes problèmes c'est de trouver des financements pour faire tourner cette université. Mon job c'est aussi de saisir les opportunités et d'aller chercher les ressources. Quel que soit ce que je pense du grand emprunt.

YS: sur les principes et objectifs généraux, nous sommes tous d'accord, mais sur la manière dont on s'organise c'est le flou total, même sur le nom et l'ambiguïté avec la dénomination du PRES. C'est comme avec le PRES, des principes généraux (cf. pas de personnels propres) ... ex. concret: P9: fondation au niveau du PRES, mise en place InterSup "CIES".

Où est l'urgence ? L'argument fonctionne toujours, tout le monde suit. Il est écrit dans ce contrat "période contractuelle permettra de finaliser et faire entériner la forme institutionnelle du nouvel établissement". La fusion ce sont des dizaines d'années, mais là, c'est rajouté directement par la direction sans impliquer les élus. Je ne me suis pas engagé à la Poste, mais à l'Université. Et en me présentant au CA, je pensai que le terme collégialité avait un sens ... Où serez-vous dans 4 ans ? Moi, je suis là pour 30 ans encore !

Vote contre, mais je fais des propositions constructives: Maintenant que c'est voté, je demande formellement à ce que les élus disposent des contrats des 5 autres universités. Mise en place d'une démarche de travail des élus des 6 universités.

Délibération sur la nouvelle charte Informatique

PM: ministère propose une charte faite par le "CRU" et est plutôt bien faite. Puisqu'elle avait été étudié par services juridiques du Ministère et adopté par d'autres établissements et après l'avoir étudié, nous a paru pertinent de se reposer dessus. Remarque sur le fait que la ligne a été enlevé sur

la charte concernant les syndicats (car il n'y en a pas).

YN: correction p9, section 2.0.1 n'existe plus.

BD: distinguer les rappels de la loi des mesures locales.

PM: un guide des bons usages va être rédigé ensuite (choix mot de passe, accès réseau ...).

VD: désagréable "spam" de B. Houzet ...

PM: problème complexe. Ici on a un système de gestion sur lequel on a la main. Mais rien n'empêche de l'utiliser à l'extérieur. On peut se désabonner de toutes les listes sauf de personnels@univ-lille1.fr.

JR: BH n'est plus responsable de la CGT, n'a plus aucun mandat syndical nationale, régional ...

YS: Est-ce que le CARI s'est saisi de ce règlement et l'a voté ? Concernant les règlements/ règlements interne doivent être accessibles à tous sur le site de l'université. Règlement des différentes composantes, du fonctionnement des comités de sélection ... demande à ce que la commission des statuts soit saisie comme cela avait été annoncé il y a quelques mois.

JD: discussion sur les multi-tutelles: qu'est-ce qui s'applique, règlement du CNRS ou de l'université.

PS: celui de l'université pour les personnels Lille 1 et du CNRS pour les personnels CNRS.

Vote: Pour: 24, Contre: 0, Abstention: 0.

Délibérations CEVU du 21 mai 2010

CV: sur anonymat des copies: si contrôle continue pas nécessaire.

Vote: Pour: , Contre: , Abstention: .

(Pas eu le temps de poser: indicateurs: endo-recrutement dernière phrase quelles actions visées par les certification // p2/5: "collèges" ?! C'est-à-dire ? // => différencier: identifier indicateurs propres)